



# Convocation devant le délégué du procureur

Par **campeur**, le **14/04/2014** à **20:08**

Convoqué devant le délégué du procureur fin mars 2014 pour une proposition de composition pénale pour une infraction commise le 08/09/2012. J'avais rencontré ce délégué le 7 janvier 2013. Il devait me reconvoquer dans les 2 mois...

La convocation mentionne une "procédure non alors réceptionnée"

Je m'interroge sur la validité de ce délai de 19 mois...

Merci de votre conseil